

Suite du recto

La remise des prix a eu lieu le 25 mai 1999, en présence de M. le Conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet. Au total, 120'000 francs ont été octroyés pour encourager la réalisation de projets novateurs. Six projets ont été primés, représentant bien la diversité des secteurs concernés par les travaux du Forum de l'air.

Il s'agit des projets suivants:

- Une expérience-pilote portant sur la mise en place d'un filtre électrostatique, présentée par Sametec, à Sion.
- La modernisation exemplaire des installations du Pressing des Cèdres, à Sion.



Installations du Pressing Les Cèdres, un des projets primés.

- Un processus de réduction des émissions de perchloréthylène sur les installations de nettoyage à sec des textiles, développé par Membratec, à Sierre.
- La valorisation d'actions en faveur de la protection de l'environnement, réalisées par la Carrosserie Moderne, à Troistorrens.
- L'utilisation d'une benzine spéciale peu polluante pour moteurs à deux temps, projet présenté par le Service des forêts et du paysage à Brigue en collaboration avec le bureau Pronat.

■ Enfin, un prix "coup de coeur" a été attribué à la Fondation Foyers - Ateliers Saint - Hubert pour son projet de recyclage des cartouches toner.

Le Forum de l'air a prévu de faire largement connaître les projets primés, de manière à encourager la réalisation d'initiatives similaires par d'autres entreprises. Disponibles pour chaque projet, des brochures peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous. ■

Pour en savoir plus:

Chambre valaisanne de commerce et d'industrie,
M. Pierre-Alain Burgener.
Tél. 027 327 35 35
E-mail: paburgener@cci.ch

La peinture automobile à l'eau

Depuis le milieu des années 80, la pollution par les COV a incité les fabricants à développer des peintures à base d'eau.



Le giclage en carrosserie, une source d'émanations polluantes.

Le passage de la peinture conventionnelle à ce nouveau système pose toutefois plusieurs problèmes:

- Temps de séchage plus long
- Difficultés d'application
- Adaptation de certaines cabines de giclage
- Coagulation des déchets de peinture afin de les rendre inertes.

De surcroît, les vernis incolores de finition sont pour l'instant toujours à base de COV. L'utilisation des nouveaux vernis ne sera généralisée qu'en 2003, date limite pour la suppression des solvants volatils.

Actuellement, la part quantitative de vernis et laques utilisés en Europe dans la réparation automobile ne représente que le 3 % de la production (source CEPE news 1/2001).

Conscients de la nécessité de tout mettre en œuvre en faveur de la protection de l'environnement, les carrossiers sont prêts à relever ce défi pour satisfaire leur clientèle. ■

Pour en savoir plus:

Jean-René Roch, membre AVCA,
Carrosserie Henri Roch & Cie,
Sion. Tél. 027 203 32 32

Les composés organiques volatils COV

Grâce à des travaux prenant en compte l'environnement, la charge de COV dans l'air a pu être fortement réduite. La taxe sur les COV est une incitation financière qui favorisent ces améliorations.

Les activités où des produits contenant des solvants sont utilisés génèrent toujours de COV. Parmi les matériaux à contenus problématiques, on trouve les laques, les résines artificielles, les colles, les dissolvants et les détergents. Ils sont dangereux, car ils sont inflammables, nuisibles pour la santé et nocifs pour l'environnement. Ces dernières années, il y a toutefois eu moins d'émissions directes de COV. Il y a 15 ans, celles-ci représentaient plus de 16'000 tonnes par an en Valais. En 1999, ce chiffre n'atteignait plus que 6'400 tonnes.

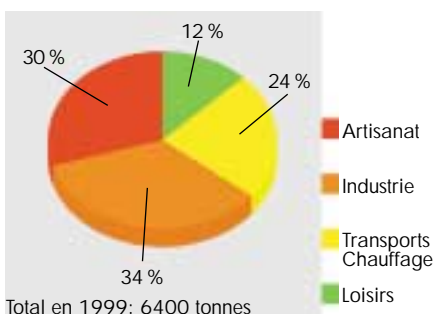
Les sources d'émissions ponctuelles les plus importantes se trouvent dans l'industrie, dans les activités artisanales et les loisirs (bien que les activités non professionnelles ne produisent que 3 kg de COV par personne, ces émissions se cumulent pour devenir des charges importantes). Très variable selon l'activité professionnelle, le rejet moyen dans l'environnement représente dans les PME entre 20 et 400 kg de COV par poste de travail et par année.

Les entreprises ne peuvent pas remplacer tout de suite l'ensemble de leur parc de

machines. Elles dépendront encore pendant plusieurs années de produits contenant des COV. Différentes branches se sont engagées à éviter les produits nuisibles. Bientôt moins de 4'000 tonnes de COV seront rejetées chaque année dans l'atmosphère en Valais. Le but visé sera alors atteint.

Les achats prenant en compte l'environnement, la restriction des produits générant des COV et un traitement adéquat des déchets sont des solutions d'avenir. C'est pour cela que la contribution de chacun est importante. ■

Emissions de COV



Source: Extrait de 1999 du cadastre cantonal des émissions atmosphériques en Valais.

Emissions moyennes de COV en kg par place de travail et par année



FLASH

Les bricoleurs aussi concernés !

Les entreprises forestières de la région de Brigue utilisent pour leurs tronçonneuses une essence spéciale pauvre en substances nocives et ne contenant pas de composés aromatiques. Ce mélange

est exempt de plomb, de benzène et de soufre. Il ne produit aucun résidu de combustion et dégage nettement moins de vapeurs inconfortables et dangereuses que l'essence ordinaire. L'air s'en trouve préservé, tout comme la santé de l'utilisateur.

L'essence spéciale n'est pas seulement destinée aux professionnels. Chaque jardinier et chaque bricoleur peut l'utiliser.

Elle est préparée en deux qualités: l'une pour moteurs à 2 temps (avec 2% d'huile) et une autre pour moteurs à 4 temps (sans huile). Ces essences sont très avantageuses pour les machines de jardin et de loisirs: tondeuses à gazon, vélomoteurs, taille-haies, scarificateurs, etc. Elles peuvent être achetées en récipients de 5 l, 20 l et 200 l auprès des commerçants spécialisés.

Pour en savoir plus:

Service de la protection de l'environnement,
M. Alberto Anwander.
Tél. 027 606 31 88
E-mail:

alberto.anwander@admin.vs.ch